Image not found or type unknown

Mise a pied conservatoir sans motif

Par **sisi1313**, le **25/07/2009** à **12:56**

Bnjour

G recu une mise a pied conservatoire incluant un entretien avec mes superieurs hierarchiques pour des fait qui me sont reprochés.

Sur ce courrier aucun fait n'y figuré j'ai donc demander a mes superieurs afin de pouvoir peparer mon entretien de me resumer les faits il ont refuser et preciser qu'il le ferait le jour de l'entretien!

Hors comment puis je me preparer a cela si je n'ai pas les faits?

N'ayant pas signer ce courrier puis je retourner a mon poste de travail? que se passera t-il si j retourne quels sont leurs recours?
Merci de m'aider

Par **Cornil**, le **27/07/2009** à **15:02**

Bonjour "sisi1313"
Sur ce forum je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 48h...

Désolé, mais il n'y a aucune obligation légale à faire figurer le motif invoqué dans la lettre convocant à un entretien préalable de licenciement et notifiant en même temps une mise à pied conservatoire.
Tu devras donc attendre effectivement cet entretien pour en savoir plus.
Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés